

COMMANDE PUBLIQUE

Décision n°2025-158 : Marché n°25014 : Travaux de rénovation de l'ancien OTI à Ruffieux Déclaration sans suite

1 DOCUMENT - Publié le 05 août 2025

GRAND LAC GROUPE INDUSTRIEL	DIÉCISION
	N° 2025-108
	Exercice N° 2025-108
	Prixfixe / Notifié le : 15 486 783
	Verse le : 15 486 783

DEMANDE PLIAGE

Mardi 17/07/2018 : Remise de Mandat de l'ancien QTB à Raffieux

Déclaration sans suite

Le Président de Grand Lac,

Le Groupe a été informé des difficultés rencontrées, et notamment l'arrêté, du 20/06/2018, du 28 mars 2018 (D-1) par le 21 mars 2018 (D-2) et le 22 mars 2018 (D-3) par le 23 mars 2018 (D-4) à l'ancien QTB.

Le Groupe a été informé de l'absence de fonction et de signature, à la D-1. Dans l'attente, l'OPM chargé de l'entretien et la vente de la C-1, n'a pas pu délivrer.

Veuillez noter que les deux mandats sont délivrés.

Considérant que l'ancien QTB n'a pas obtenu pour deux raisons de résiliation de l'accord C-1 Raffieux aucun résultat des deux.

Considérant que pour la C-1, une procédure de mandat a été délivrée au 28/03/2018 (D-1) et que l'ancien QTB a été remplacé le 28/03/2018 sous le terme d'une procédure de remplacement.

Considérant que suite à la remise d'une notice de finale aux deux personnes et des documents de vente expédiés au sujet des charges échouées (PDC).

Considérant qu'il est nécessaire, des moyens être remise la procédure, de la jour d'aujourd'hui suite à la procédure.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DÉCLARATION SANS SUITE

Le Groupe déclare que les problèmes et les difficultés de l'ancien QTB, à la suite de la vente de la partie, l'absence de fonction et de signature, à la D-1, n'ont pas été résolus au 21 mars 2018 (D-4) à l'ancien QTB pour le service des deux mandats de l'ancien QTB. Un présent et autre sera nécessaire ultérieurement.

ARTICLE 2 : INTERPRETATION

Le présent article est interprété de la manière suivante :

1. Mise à l'ordre de la procédure sans suite de l'ancien QTB.

2. Au Raffieux.

Les personnes ayant reçu la communication.

Cette déclaration sera rendue dans une publication et au fonctionnaire en charge de la Gouverneur, au fin de tout le droit de légale.



DEC_2025-158.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 312,1 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.